

BREVET PROFESSIONNEL DE COIFFURE

Le contrat de formation en alternance contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, permet de favoriser l'insertion professionnelle et d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par la branche et d'obtenir au terme du contrat, un diplôme.

METIER

Le Brevet Professionnel Coiffure est un diplôme d'Etat de niveau IV, il comporte 2 options possible :

- Coiffure Evènementielle
- Coupe Homme et entretien du système pilo-facial

Le Brevet Professionnel atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une profession qui présente une dimension technique : hygiène et soins capillaires, coupes, colorations, éclaircissements, mises en forme temporaire ou durable de la chevelure, coiffages.

De plus, il permet à son titulaire de créer et gérer son propre salon.

Le titulaire du Brevet Professionnel de Coiffure exerce ses activités principalement dans les salons de coiffure en tant que Coiffeur qualifié, Responsable technique, Manager de salon, Chef de bac.....

PROFIL

Le titulaire de ce BP Coiffure allie la dextérité du coiffeur à la rigueur du gestionnaire.

Il maîtrise toutes les techniques de soins capillaires, de coupe, de coloration ou de coiffage. Ainsi, il accueille le client, le conseille et réalise des coiffures personnalisées.

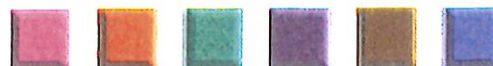
Il participe également à la gestion administrative et financière de l'entreprise. Il assure la vente et le développement des produits ou des services, et peut être amené à gérer du personnel.

NIVEAU D'ACCES ET CONDITION D'INSCRIPTION

Pour passer cet examen, il est nécessaire de posséder le CAP Coiffure et d'avoir 2 années d'expérience professionnelle validées après l'obtention du CAP.

A date de l'examen, les candidats devront justifier :

- Soit d'un diplôme minimum de niveau V (CAP) associé à 2 ans d'expérience professionnelle dans ce domaine,
- Soit de 5 années de pratique professionnelle effective dans ce milieu,
- Et dans les 2 cas, de 480 heures de cours dans un Etablissement de formation.



BREVET PROFESSIONNEL DE COIFFURE

FORMATION

La formation regroupe les connaissances générales et les disciplines professionnelles, elle s'appuie sur les programmes officiels de l'Education Nationale. La formation est réalisée en alternance entre l'Entreprise et le Centre de formation. C'est un contrat à durée déterminée de type particulier de 24 mois.

Les cours de BP Coiffure ont lieu de septembre à juin : (voir le calendrier)

- Les mercredis matins et jeudis en 1^{ère} année
- Les mardis et mercredis en 2^{ème} année

DISCIPLINES ENSEIGNEES

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Couleur – Décoloration
- Permanente
- Défrisage
- Mèches – Balayages
- Coupe classique Homme
- Taille de barbe – rasage – entretien pilo-facial
- Coupe dame
- Chignons
- Coiffure événementielle

ENSEIGNEMENT GENERAL

- Expression française et Ouverture sur le monde
- Management d'un salon
- Sciences et Technologie appliquées à la Profession (Technologie, Biologie, Chimie)
- Vente Conseil
- Gestion Administration
- Législation
- Arts appliqués à la profession

